

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2131-1, L.2334-40 et suivants,

Considérant le programme annuel d'animations hors vacances du Centre de vie sociale (CVS) Augustin Serre prévoyant notamment des ateliers prévention santé en faveur du bien-être et de la qualité de vie de ses usagers,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire pour l'animation en 2026 d'un atelier de sophrologie pour les seniors tous les mercredis, hors vacances scolaires, de 11 heures à 12h30,

Considérant la tarification forfaitaire de cent quarante euros (140 euros) par intervention proposée par l'association « LE SAGE » pour la mise en place de ces ateliers sophrologie,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026 du CVS Augustin Serre.

DECIDE

Article 1^{er} :

D'attribuer au titre de l'année 2026 à l'association LE SAGE, sur la base d'une tarification forfaitaire de cent quarante euros (140 euros) par intervention, la prestation ateliers sophrologie organisée, hors vacances scolaires, dans le cadre de l'action les « Mercredis des Séniors » du CVS Augustin Serre.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces portant sur cette animation.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal administratif de Versailles.

Article 4 :

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Mantès-la-Jolie.

Article 5 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantès-la-Ville, le 23/01/2026

N° 2026 - 091
DÉCISION PORTANT
ATTRIBUTION
DE LA PRESTATION
ATELIERS
SOPHROLOGIE
A
L'ASSOCIATION
« LE SAGE »
Année 2026
CVS Augustin Serre

Certifié exécutoire après
affichage et envoi au
contrôle de légalité
le : 17/02/2026

Le Maire,

Samy DAMERGY

Le Maire,

Samy DAMERGY

